

CA1
EA925
C12
#45/oct. '78
DOCS

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01029813 4

Canada d'aujourd'hui



LAZIEST ISSUE
DERNIER
NUMERO

APPROPRIATION DES
NOV 22 1978
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

Musée d'anthropologie de l'université de Colombie-Britannique, Vancouver. Page 14.

Les Canadiens regardent la Communauté européenne
Québec et Acadie au festival d'Avignon
L'usage et l'abus du tabac
Vancouver: un musée devant le Pacifique

supplément
la Constitution

Canada d'aujourd'hui

Sommaire

N° 45. Octobre 1978

L'Europe vue du Canada	3
Québec et Acadie à Avignon	5
Arts: Jean McEwen	7
Le Canada dont on parle	8
Intentions de vote des Québécois	9
Faune: le Castor	10
Usage et abus du tabac	11
Pollution par le pétrole	13
Musée d'anthropologie	14
Supplément: la Constitution	

Canada d'aujourd'hui

18 rue Vignon, 75009 Paris

Organe d'information
des ambassades du Canada.

Directeur: Jacques Noiseux.
Rédacteur en chef: Francis Curtil. Conception graphique: Jim Donohue & Associated Ltd, Toronto. Réalisation graphique: Michel Tourtois, Ségeste, Paris.

La service de Canada d'aujourd'hui peut être fait gracieusement, sur demande. Nos lecteurs sont priés de signaler leurs changements d'adresse (avec code postal); joindre la dernière étiquette d'expédition.

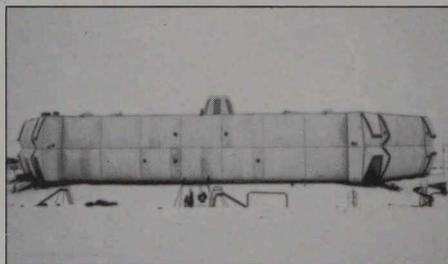
Numéro 45. Octobre 1978

Dessin de couverture: Isabelle Rochefort.
Photos: Centre culturel canadien, Paris; Office national du film du Canada; John Morris et Jean Hamilton, université de Colombie-Britannique, Vancouver; Théâtre national du Québec; agence Aigles.

Imprimé en Belgique par Brepols, Turnhout, sur du papier de fabrication canadienne.

Une école dans le Nord

Frobisher-Bay, localité de l'île Baffin, dispose d'une école élémentaire adaptée aux rigueurs du climat: ses parois de fibre de verre ne comportent que de petites ouvertures et son isolation thermique la rend



parfaitement habitable par des températures extérieures de moins 40 degrés. Le nombre et la taille des salles de classe, dont la forme rappelle celle du triangle, dépendent de la disposition des cloisons amovibles. Quatre cent cinquante garçons et filles, dont trois cents Inuit (Esquimaux), fréquentent l'école.

Nouveau télescope

Construit au sommet du mont Mégantic (1208 mètres d'altitude), à deux cents kilomètres à l'est de Montréal, l'Observatoire astronomique du Québec est entré en service en mai dernier. Son télescope de 1,60 mètre d'ouverture est, pour la puissance, le troisième au Canada (il vient après ceux de Victoria et de Toronto) et le premier dans l'est de l'Amérique du Nord. Selon les spécialistes, sa situation est remarquable: le mont Mégantic est isolé, ce qui réduit les turbulences au sommet, et il est éloigné des grandes agglomérations, ce qui élimine les reflets dus à l'éclairage urbain. Financé par le ministère québécois de l'éducation et le Conseil national de recherches du Canada, l'observatoire doit donner aux chercheurs de l'université de Montréal et de l'université Laval (Québec) la possibilité de participer aux travaux conduits sur le plan international.

Le vieux port de Québec

Le gouvernement canadien a rendu public un important projet visant à rénover le secteur du vieux port de Québec. Située à proximité du confluent de la Saint-Charles et du Saint-Laurent, la zone est depuis longtemps dans un triste état, voire à l'abandon. Des installations industrielles, ferroviaires et portuaires datant du début du siècle devront être déplacées ou supprimées, ce qui permettra de pratiquer une large fenêtre sur le fleuve et d'ouvrir, en sens inverse, une perspective intéressante sur la basse ville. Les travaux, qui dureront quatre ans, porteront en particulier sur la restauration d'immeubles à caractère his-

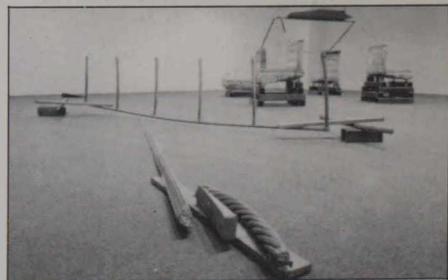
torique, sur la reconstruction des quais, sur l'aménagement d'un «centre maritime» illustrant le passé du port, sur la construction de trois cents logements à prix modérés et sur la création d'espaces verts.

Economies d'eau potable

De nombreuses municipalités canadiennes sont préoccupées par l'accroissement constant de la demande d'eau potable à laquelle elles ont à faire face. Or l'arrosage du gazon, la "pelouse" qui est la parure de la plupart des maisons individuelles, en absorbe d'énormes quantités. On a calculé qu'une séance d'arrosage, qui dure en moyenne trois heures et demie, consomme huit fois plus d'eau qu'il ne serait nécessaire. Au Québec, une dizaine de municipalités se sont groupées pour financer, l'été dernier, une campagne d'information visant à diminuer le gaspillage de l'eau. En fin d'après-midi, moment propice à l'arrosage, des émissions radio ont donné des conseils aux usagers: les quantités d'eau réellement utiles au gazon étaient indiquées en fonction des pluies, de la température et de l'humidité de l'air, de l'ensoleillement et de la vitesse du vent.

Biennale de Venise

Pour représenter le Canada à la trentehuitième biennale de Venise, qui s'est tenue au début de l'été, la Galerie nationale avait choisi neuf peintures de Ron Martin et quatre sculptures d'Henry Saxe. Ron Martin, qui est né à London (Ontario) en 1943, est l'un des représentants de l'abstraction ontarienne d'aujourd'hui. Ses toiles puissantes, tourmentées, lyriques, où s'organisent des reliefs puisés aux profondeurs de la pâte, l'ont placé aux premiers



«Sculpture dans une pièce»

rangs de la jeune peinture canadienne. Henry Saxe est né à Montréal en 1937. D'abord graveur et peintre, c'est avec des objets métalliques rigides qu'il s'orienta vers la sculpture. Ses œuvres actuelles, composées de plusieurs éléments, allient le béton à l'acier. Pour la première fois, les œuvres canadiennes envoyées à la biennale de Venise avaient fait l'objet d'une exposition particulière avant d'atteindre l'Italie, à l'invitation du Center for Inter-American Relations de New-York.

L'Europe vue du Canada

L'indifférence, l'attachement, l'intérêt.

 Que savent les Canadiens de la Communauté économique européenne? Qu'en attendent-ils? Comment perçoivent-ils les relations de leur pays avec l'Europe? Une étude conduite par le Centre d'études et de documentation européennes et le Centre de sondage de l'université de Montréal, parue l'année dernière, fournit des réponses assez complètes à ces questions quelques années après l'enquête similaire publiée aux Etats-Unis sous le titre «America looks at Europe». L'enquête porte sur deux grands thèmes: l'attachement à l'Europe et les attitudes face à divers aspects de la politique extérieure canadienne; le degré de connaissance des Canadiens quant aux institutions européennes, en particulier à la Communauté économique (1).

Les types d'attachement. La grande majorité des Canadiens s'accordent pour dire que les liens qui unissent l'Europe occidentale au Canada sont «importants». Ils insistent (par ordre décroissant) sur les liens commerciaux traditionnels, sur le peuplement du

Canada, surtout issu de l'immigration européenne, sur les liens historiques, culturels et linguistiques, sur l'analogie, enfin, des régimes politiques. Les raisons données par la minorité de Canadiens qui n'estiment pas très importants les liens entre le Canada et l'Europe semblent résider beaucoup plus dans la perception qu'ils ont des dissemblances des modes de vie nord-américain et européen et des différences de fonctionnement des institutions politiques que dans les aspects commerciaux ou historiques de la relation.

Si la conscience des liens canado-européens est, dans l'ensemble, très affirmée, l'opinion des Canadiens sur leur attachement sentimental à un ou plusieurs pays d'Europe est beaucoup plus nuancée, puisqu'un Canadien sur deux déclare ne plus éprouver d'attachement pour le «vieux continent». Cette relative indifférence est due surtout aux jeunes (de 20 à 35 ans), chez qui l'ancienne appartenance au vieux continent ne suscite aucun émoi, alors que les Canadiens plus âgés y restent sensibles. Ce sont aussi ces derniers qui sont le mieux informés sur l'Europe.

Une différence très nette d'attitude est cependant constatée entre le Québec et les autres provinces canadiennes. Ce sont en effet les Québécois qui marquent le plus fort attachement à

l'Europe et qui, de ce fait, ont le plus tendance à percevoir de façon forte les liens canado-européens. Ce sont les Canadiens des provinces maritimes et ceux des Prairies qui minimisent le plus ces liens.

D'une manière générale, on doit remarquer que l'importance des liens entre le Canada et l'Europe et de leur évolution au cours des dix dernières années est toujours perçue avec plus de force que les expressions d'attachement sentimental à l'égard d'un ou de

Le sentiment d'attachement à l'égard des pays d'Europe

	%
Grande-Bretagne	35
France	21
Europe de l'Est	9
Allemagne	6,5
Italie	6,5
Autres pays d'Europe	12
Sans réponse	10

plusieurs pays européens en particulier. Cela est sans doute dû à la conscience assez nette que les Cana-



1. La recherche a été conduite en 1976 par Mme Lasvergnas-Grémy pour la Commission européenne, le ministère canadien des affaires extérieures et le ministère québécois des affaires intergouvernementales. Elle a porté sur un échantillon de la population canadienne des vingt-deux agglomérations urbaines comptant plus de cent mille habitants.

Le classement des quatre principaux partenaires commerciaux du Canada d'après le sondage

Les pourcentages correspondant au classement réel sont imprimés en rouge.

	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	4 ^e rang
Etats-Unis	75	17	6	2
Marché commun	8,5	30	37	24,5
Japon	14	41	32	13
Union soviétique	4,5	12,5	24	59

Trente p. 100 des personnes interrogées placent le Marché commun au rang qu'il occupe, le deuxième, parmi les quatre principaux partenaires du Canada.

L'Europe vue du Canada

diens ont des rapports que leur pays entretient avec l'Europe sans que, pour cela, ces relations sous-entendent un attachement sentimental au "vieux continent".

Presque tous les Canadiens ayant répondu à l'enquête estimant qu'il existe une communauté d'intérêts entre pays occidentaux, il n'est pas étonnant qu'une large majorité d'entre eux déclarent que la participation du Canada à l'Otan assure au pays le meilleur type de défense possible. Dans

concerne la défense du Canada va de pair chez les moins scolarisés avec l'idée que l'aide canadienne à l'Europe en cas de guerre est nécessaire, tandis qu'ils critiquent les dépenses imposées par le maintien des troupes canadiennes en Europe. Les plus instruits, au contraire, se montrent circonspects face au type de défense issu du pacte atlantique et mettent, en conséquence, des conditions à l'aide canadienne en Europe, mais ils acceptent beaucoup mieux les dépenses que réclame la participation canadienne à la défense du monde occidental.

La C.E.E. Le niveau des connaissances sur la Communauté économique européenne est faible. Un Canadien sur cinq peut citer la plupart des pays membres du Marché commun et désigner les objectifs de la Communauté

en premier lieu la dimension économique de l'union européenne et minimisent son aspect politique. Ce que les Etats européens appartenant à la Communauté cherchent avant tout, disent-ils, c'est à assurer leur croissance économique, ou encore à se tailler une place de premier plan dans le commerce mondial. Ils estiment d'ailleurs que cette réalité qu'ils perçoivent correspond à ce que le Marché commun doit être.

Dans leur grande masse, les Canadiens ont de la sympathie pour la Communauté européenne et espèrent beaucoup d'un rapprochement avec elle. Près des deux tiers déclarent que, si on devait leur annoncer la dissolution du Marché commun, ils le déploieraient. De plus, 83 p. 100 des répondants portent un jugement positif sur la Communauté (bien que se manifeste une minorité assez significative de jugements négatifs lorsqu'il s'agit de la présence de la Grande-Bretagne au sein de l'institution).

La politique actuelle de rapprochement du Canada envers le Marché commun trouve une large approbation dans l'opinion canadienne (86 p. 100). Très peu de personnes interrogées estiment que le Canada a eu tort de diversifier ses relations depuis 1970 et qu'il aurait dû concentrer ses efforts sur les Etats-Unis. Les Canadiens jugent que le resserrement des liens entre la Communauté et le Canada sera profitable aux deux parties, et d'abord au Canada. On estime, par exemple, que la Communauté sera un excellent marché pour les produits canadiens, ou bien qu'elle fournira de meilleures conditions aux investisseurs canadiens.

Sentiments et réalisme. Quelles conclusions tirer de cette enquête? D'abord, une certaine indifférence diffuse de la population canadienne à l'égard des questions internationales, qui se traduit dans le faible niveau de connaissance des Canadiens en ce qui concerne la Communauté européenne. Cette indifférence révèle bien quelques résidus d'isolationnisme, qui sont cependant contrebalancés par le désir très net d'ouverture vers diverses régions du monde. Près des trois quarts des Canadiens souhaitent l'extension des contacts avec l'Extrême-Orient (Japon, Chine), avec les pays socialistes, dont l'Union soviétique, avec l'Amérique latine. Plus de la moitié

Jugements canadiens sur le Marché commun

Avantages	oui %	non %
• le Marché commun sera un excellent marché pour les produits canadiens	87	13
• le Marché commun fournira de meilleures conditions aux investissements canadiens en Europe	80	20
• il y aura afflux de capitaux européens au Canada	63	37
Inconvénients		
• le Marché commun fera sur le marché canadien une concurrence très forte aux produits nationaux	55	45
• le Marché commun s'intéresse aux matières premières et aux ressources énergétiques du Canada et non à ses produits industriels	51	49

une large proportion (87 p. 100), les Canadiens pensent que la participation du Canada à l'Otan renforce ses liens d'amitié avec les pays d'Europe occidentale et accroît son influence dans ces pays; ils considèrent aussi, pour beaucoup (66 p. 100), que le Canada devrait aider l'Europe de l'ouest à se défendre en cas d'agression. Cette volonté d'aide à l'Europe, si elle était attaquée, ne varie pas de façon sensible selon les provinces – mises à part les provinces maritimes, plus en faveur que les autres d'une intervention canadienne aux côtés des Européens – ni même selon les groupes linguistiques ou ethniques. Mais les opinions relatives à la participation canadienne à l'Otan varient en fonction du niveau d'études des personnes interrogées. On constate une opposition marquée entre les deux extrêmes (moins de sept ans de scolarité; plus de seize ans): la confiance en l'efficacité de l'Otan en ce qui

concerne la défense du Canada va de pair chez les moins scolarisés avec l'idée que l'aide canadienne à l'Europe en cas de guerre est nécessaire, tandis qu'ils critiquent les dépenses imposées par le maintien des troupes canadiennes en Europe. Les plus instruits, au contraire, se montrent circonspects face au type de défense issu du pacte atlantique et mettent, en conséquence, des conditions à l'aide canadienne en Europe, mais ils acceptent beaucoup mieux les dépenses que réclame la participation canadienne à la défense du monde occidental.

Quant on leur demande de porter un jugement global sur l'objectif essentiel des Etats européens groupés dans le Marché commun, les Canadiens indi-

2. L'enquête a été effectuée moins de trois ans après l'entrée de la Grande-Bretagne, du Danemark et de l'Irlande dans la Communauté.

L'Acadie et le Québec au festival d'Avignon

d'entre eux comprennent l'importance politique et économique des voyages officiels à l'étranger. Dans le même esprit, on se félicite (86 p. 100 des cas) du rapprochement canado-européen. Il semble donc bien que perce au Canada une volonté de rupture de l'enclave nord-américaine, et même le désir d'établir des relations plus suivies à l'extérieur du bloc occidental.

On doit ensuite reconnaître qu'il faut moins parler, à propos des Canadiens, de sentimentalisme à l'égard de l'Europe que de réalisme économique et commercial. La dimension économique est toujours celle qui est notée de la façon la plus nette lorsqu'ils définissent la nature des relations que leur pays entretient avec l'Europe occidentale. C'est sans doute par référence à cet aspect des choses que 80 p. 100 des Canadiens estiment «très importantes» les relations canado-européennes et que plus de la moitié d'entre eux les perçoivent en évolution constante depuis dix ans. De la même manière, c'est l'aspect économique de la Communauté européenne qui est valorisé. La sympathie qu'éprouvent les Canadiens à l'égard de l'institution communautaire-mérite, là aussi, d'être soulignée. Elle est intéressante, de la part d'une population appartenant à une nation fédérale, alors qu'il s'agit d'une construction d'allure fédérale.

Il faut dire, enfin, que les caractéristiques culturelles, comme la langue maternelle, l'origine ethnique et, à plusieurs égards, l'origine provinciale, n'ont qu'une influence limitée sur la variation des attitudes des Canadiens et sur l'intérêt qu'ils portent à l'ensemble de la question européenne. C'est dire que l'Europe n'est pas un pôle de référence ou d'attachement véritable pour les Canadiens, quelle que soit leur origine. Si donc l'attachement sentimental qui a été noté, dans une moitié de la population, à l'égard d'un ou de plusieurs pays d'Europe survit, surtout dans l'est du Canada et chez les non anglophones, il s'agit d'un sentiment diffus, hérité de liens historiques, qui ne commande pas, semble-t-il, un intérêt très marqué pour la réalité européenne et sa situation politique et économique. Somme toute, beaucoup de Canadiens s'intéressent à l'Europe qu'ils considèrent avec sympathie, sans cependant éprouver le besoin de la mieux connaître ou d'accroître leurs connaissances à son sujet.



Viola Léger dans le rôle de la Sagouine

Les pièces canadiennes présentées l'été dernier au trente-deuxième festival d'Avignon sont significatives du théâtre acadien et du théâtre québécois: trois pièces d'Antonine Maillet (*Evangéline Deusse*, *la Sagouine*, *Gapi*) et le travail d'une cellule de création, animée par Michel Garneau, qui a débouché sur une réalisation expérimentale assez remarquable (1).

Antonine Maillet – dont *la Sagouine*, *Mariaagélas* et *les Cordes-de-Bois* ont été publiées en France – a, dans ses pièces, le même souci que dans ses livres: le pays et le peuple acadiens, dont elle est issue et qu'elle porte en elle (2).

Evangéline Deusse, la deuxième du nom, puisque «deusse» est la prononciation acadienne de l'adjectif «deux»,

est une sorte de fable symbolique à quatre personnages sur l'exil, l'amour du pays, le courage. Pièce de la «souvenance», mais aussi du recommencement. La première *Evangéline* avait été déportée en 1755 avec tout le petit peuple acadien qui vivait sur la côte atlantique, en particulier au Cap-Breton devenu anglais en 1713 en vertu du traité d'Utrecht. La seconde est «exilée», de nos jours, à Montréal, grande ville québécoise, par suite des circonstances de la vie moderne qui ne font plus guère de place aux petits pêcheurs acadiens. Elle dit son pays battu par la mer, mais aussi l'amour de la vie et, comme ses ancêtres rentrant à pied de Louisiane après le «grand dérangement», la possibilité du recommencement: «Qui c'est qui est l'enfant de chœur qui a osé dire qu'une parsonne pouvait point recommencer sa vie à quatre-vingts ans!».

Gapi, le «pêcheux», veuf de la *Sagouine* et rude gardien de phare, a en face de lui Sullivan, le «navigateur» qui s'en revient des «vieux pays» et lui raconte

1. Le festival s'est déroulé du 10 juillet au 7 août. Choisis par la direction du festival, les pièces canadiennes ont été données avec le concours du ministère des affaires extérieures.

2. Sur les œuvres d'Antonine Maillet, voir *Canada d'aujourd'hui*, avril 1974, avril 1976, avril 1978.

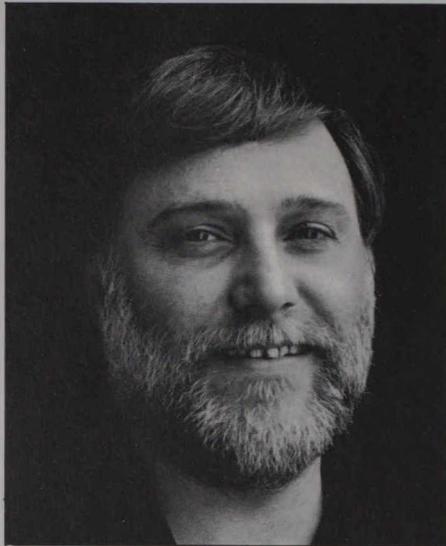
3. Viola Léger tient aussi le rôle d'*Evangéline Deusse*.

Théâtre

→ les splendeurs du monde. La pièce est le dialogue de ces hommes de la mer, un instant réunis au bout de la dune et au bout de leur vie.

Il est certain cependant que *la Sagouine* dépasse de loin ces deux œuvres attachantes mais un peu simples. A la lecture, *la Sagouine* était un chef-d'œuvre. Elle en demeure un au théâtre. Ont été tirés du livre pour faire la pièce donnée à Avignon, cinq extraits: le métier, les bancs d'église, le recensement, le printemps, la mort. Un seul personnage: une vieille pauvre besogneuse, femme et fille de pêcheurs, qui parle parce qu'on ne peut pas toujours se taire, sans amertume, drôlement même, de sa vie guenilleuse passée à frotter, à gratter, à «forbir», et des gens de son village, des riches, des «commis du gouvernement», de tout. Elle a l'esprit caustique et bien de la lucidité, mais elle ne le sait pas. Elle est trop humble, et pas envieuse. Une Acadienne qui parle dans sa langue, riche, drue, savoureuse comme les vieux parlers des campagnes françaises, une langue «descendue à cru du seizième siècle». Antonine Maillet a trouvé en Viola Léger une interprète extraordinaire (3). Elle ne joue pas, elle est la Sagouine, avec toute sa pétulance, sa résignation, sa sagesse, son humour: la vieille femme est devant vous à monologuer et le public écoute sans broncher, captivé; il rit. Mesure-t-on la performance qu'il y a à tenir une salle en haleine, seule pendant deux heures sur une scène sans décor, avec seulement des mots et des gestes? Un très beau texte servi par une interprète exceptionnelle.

Le spectacle donné par le groupe québécois de Michel Garneau dans le cadre du Théâtre ouvert est d'un tout autre ordre, puisqu'il s'agit d'un travail de création continue et collective. A partir de la directive «donnez-vous des totems», les six comédiens choisis par Garneau ont improvisé et brodé au cours de plusieurs séances, imaginant, métamorphosant, faisant surgir des mots de leurs corps. Des thèmes, des idées,



Michel Garneau

des images ont jailli, par exemple le «flapin» et le «rageur», ou ce qui est authentique et ce qui est théâtral. La méthode de création est simple, donc humble et difficile: alternance de séances publiques d'improvisation, où les comédiens-improvisateurs mènent leur jeu en toute liberté, et de séances d'écriture, privées, sous la direction de Michel Garneau qui ordonne le texte pour alimenter à la fois l'écriture et l'improvisation. «On improvise à partir des résultats de l'atelier d'écriture,

écrit Michel Garneau dans l'opuscule qu'il a publié à l'occasion du festival, on réécrit à partir de l'improvisation, on réimprovise» (4). En fin de parcours, il sortira peut-être de tout ce travail de recherche et de genèse un spectacle ou un embryon de spectacle, mais cela n'est pas certain et ce n'est pas le but visé.

Avignon, il en est sorti, à la dernière présentation, un texte écrit par Garneau qui a élargué l'improvisation collective, en a extrait les rythmes, conservé les temps forts, modifié le contexte initial, modelé la forme, travail d'une grande difficulté réalisé avec une maîtrise impressionnante. Lu par les comédiens-improvisateurs qui ont contribué à le construire, sorti comme du tréfonds de leurs entrailles et de leurs rêves, ce texte, qui a donné lieu à une interprétation plus rythmique et musicale que gestuelle, a clos en beauté l'expérience menée pendant un mois par Garneau et son groupe. «Pour parler la poésie dans le théâtre, il faut fomentier un beau complot et le remplir de la seule séduction d'une implication totale». L'important, en somme, pour ceux qui veulent «se laisser écrire par la poésie», c'est d'abord de travailler ensemble, d'imaginer ensemble sans avoir peur de l'infini de sa liberté.

«Le Temps d'une vie»

La troupe du Théâtre populaire du Québec entreprend ce mois-ci une tournée qui la conduira dans plusieurs villes françaises et belges où elle donnera «Le Temps d'une vie» de Roland Lepage. La pièce a déjà remporté un grand succès, non seulement au Canada, mais encore au festival d'Avignon de 1977, première présentation en Europe, où elle fut appréciée à la fois par le public et par la critique. Celle-ci y a reconnu «du bon, du vrai théâtre, avec de beaux textes, des comédiens connaissant leur métier et un metteur en scène sachant faire preuve d'originalité». Ce succès revient au texte de Roland Lepage, histoire d'une

femme depuis son enfance jusqu'à sa mort où se mêlent l'humour et une émotion que souligne la mise en scène d'André Pagé, et à l'interprétation de Murielle Dutil qui, dans une performance scénique exceptionnelle, sait s'identifier au personnage à chacun des âges de sa vie. Le Théâtre populaire du Québec, dont la tournée en Europe bénéficie du concours du ministère canadien des affaires extérieures, fera ses débuts à Paris le 3 octobre à la salle Gémier du Théâtre national de Chailot, où il donnera dix représentations. Il se rendra ensuite dans six villes belges puis dans une vingtaine de villes françaises.

4. Michel Garneau, Pour travailler ensemble, *Fondation du Théâtre public*, 1978.

Jean McEwen

«L'important, dans un tableau, c'est la poésie qui s'en dégage».



Mauves traversant les gris.

■  Ce n'est pas en théoricien que peint Jean McEwen. Bien qu'on puisse lui trouver une filiation, il n'appartient à proprement parler à aucun des grands courants répertoriés de la peinture contemporaine. Il peint, semble-t-il, pour le plaisir de peindre, pour transcrire sur une surface plane l'enchantement de ses sens par des couleurs souvent vives mais jamais crues, infiniment nuancées au contraire, qui sont une joie pour les yeux; pour traduire la poésie indéfinissable d'une lumière qui circule lentement, sans cesse, à travers des couleurs diaphanes, affleurant çà et là en taches plus ou moins diffuses comme les rayons de la lumière solaire percent sous les nuages légers et mouvants d'un ciel voilé. Une dette envers Monet, sans aucun doute, ou plutôt une affinité sensitive avec le grand ancêtre: un monde perçu en masses vibrantes de couleurs travaillées par l'air et par la lumière.

L'ensemble des six toiles de Jean McEwen intitulées «Suite parisienne» et présentées au Centre culturel canadien de Paris au printemps dernier font pénétrer dans un univers lyrique, harmonieux et gorgé de poésie, sans référence à une réalité objective quelconque, sans parti pris d'abstraction non plus. Comme dans la musique, la représentation s'efface devant l'expression et c'est sans doute la raison pour laquelle les six toiles de McEwen guident l'intuition et éveillent le sentiment beaucoup plus qu'elles ne provoquent la réflexion. Le sens des toiles de Jean McEwen n'est pas à chercher hors d'elles-mêmes, mais à l'intérieur d'elles-mêmes, car le sujet de l'œuvre n'est pas autre chose que le tableau en tant que surface peinte traduisant les jeux subtils de la couleur et de la lumière, même si l'artiste s'est nourri d'un ciel pommelé ou d'une rivière aux mille reflets. Ce qu'il a retenu de ces phénomènes naturels, en effet, n'est pas une forme, quelque transfigurée qu'elle soit, mais un enchantement sensoriel auquel il a cédé.

Les six toiles de la «Suite parisienne» sont faites de la même pâte très fine, travaillée en touches légères, presque pastellisées. On y distingue toujours deux lignes verticales, traits de couleur à demi effacés qui structurent l'espace latéral. Des mauves ou des bleus traversent en légers tourbillons ascendants ou descendants des rouges, des bruns, des jaunes d'or, des gris, couleurs dominantes de la toile, tandis que d'autres teintes apparaissent en transparence par toutes petites taches dans un espace où la lumière circule en filigrane, quand elle ne perce pas. Les teintes évoluent du haut en bas de la toile: les bruns, par exemple, deviennent de plus en plus denses vers le haut dans «Mauves traversant les bruns». Une poussée verticale anime le tableau et le fait vibrer. La «Suite parisienne» de Jean McEwen est le développement très subtil et fascinant de variations infinies sur la lumière.

Jean McEwen est né à Montréal en 1923. Il publie ses premiers poèmes à vingt ans, puis commence à peindre à Paris, où il reste un an. Influencé d'abord par l'école automatiste dont le chef de file était le peintre montréalais Borduas, il s'en sépare en 1955. Il travaille alors à plusieurs séries de peintures monochromes, dramatiques et somptueuses. Vers 1965, sa peinture se dépouille presque complètement: il utilise l'acrylique de préférence à l'huile et ses compositions deviennent transparentes avec une structure presque géométrique. Au bout de trois ans de cette expérience, il reprend l'usage de l'huile et laisse libre cours à son instinct romantique dans des toiles transparentes où tourbillonnent des blancs vaporeux. En 1976, il produit une série de toiles blanches, puis grises et mauves.

En 1977, il revient pour un an à Paris après vingt-cinq ans d'absence. Il peint les six tableaux de la «Suite parisienne» où la couleur est réapparue.

Le Canada dont on parle

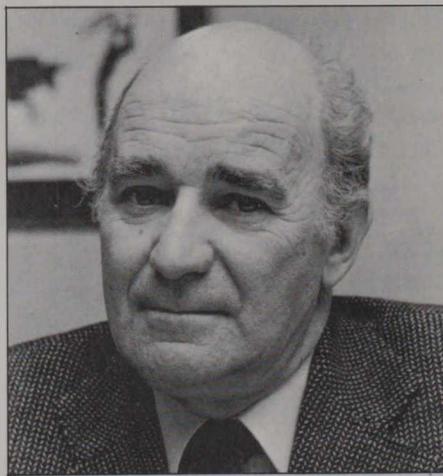
L'illusion d'une "république francophone" en Amérique du Nord.

On parle davantage du Canada depuis près de deux ans, et pour une raison très précise: la menace qui pèse sur son unité, sur sa cohésion. Il a suffi que, dans notre province majoritairement française, le Québec, un parti nationaliste arrive au pouvoir. Ce parti n'est pas majoritaire en voix dans le corps électoral québécois, mais, par le jeu des institutions, 41 p. 100 des suffrages lui ont suffi pour obtenir une position dominante à l'assemblée de la province et pour former le gouvernement (1). De plus, ce parti ne s'est pas fait élire sur un programme sécessionniste. Au contraire, il a mis en veilleuse la question de l'indépendance, au début de la campagne électorale, renvoyant le problème à un éventuel référendum qui devrait trancher la question. Le gouvernement québécois n'a donc pas le mandat d'entraîner le Québec hors du Canada. Mais son objectif avoué, inscrit depuis toujours dans le programme du parti qui le constitue, est de transformer la province en un Etat indépendant. La menace est donc réelle, et c'est à cause de ce danger qu'on parle davantage de nous, particulièrement en Europe.

Ce qu'il faut comprendre pour mesurer le danger, c'est que la poussée nationaliste au Québec se combine aux forces centrifuges toujours à l'œuvre au sein d'une fédération. Comme tous les pays, le Canada souffre de sérieuses disparités économiques régionales. Entre ses régions les plus riches et ses provinces les moins favorisées, l'écart qui sépare les revenus moyens peut aller du simple ou double. De plus, la diversité culturelle, moins nette qu'entre le Québec et le reste du pays, est cependant très mar-

quée au sein du Canada anglophone. Bref, aux revendications québécoises viennent s'ajouter les réclamations régionales de l'Ouest, fondées sur le développement prodigieux de ses richesses énergétiques, et les protestations des provinces atlantiques, privées au contraire de ce moteur économique.

Demandons-nous d'abord quel effet pourrait avoir sur l'Europe la déstabilisation, voire l'effritement du Canada. Il serait vain d'espérer qu'une vague union monétaire, voire une communauté économique, suffirait à tenir ensemble les provinces canadiennes en un tout cohérent. A sa taille actuelle, le Canada réussit de justesse à maintenir son identité, son existence autonome, à côté des Etats-Unis.



M. Gérard Pelletier, ambassadeur du Canada en France.

Tous les observateurs sérieux s'accordent à prédire qu'un semis de provinces isolées aurait peu de chances d'en faire autant. Si le Québec, qui compte plus du quart de la population canadienne, quittait la Confédération, il est plus que douteux que le reste du Canada pourrait survivre comme entité politique cohérente. La présence, bienveillante mais massive, des Etats-Unis est une écrasante réalité qui pourrait précipiter les choses et effacer en quelques décennies toute trace de ce qui constitue, aujourd'hui, le Canada: le seul poids des Etats-Unis attirerait

comme un aimant des provinces canadiennes disjointes et isolées.

L'Europe et, en Europe, la France auraient-elles intérêt à ce nouvel état de choses? Verraient-elles un avantage quelconque à ce que la puissance américaine s'étende sans discontinuité de la frontière mexicaine jusqu'au pôle Nord?

L'effort entrepris dans le sens d'une Europe unie n'a-t-il pas pour objectif, entre autres, de réduire l'écart entre grandes puissances et super-puissances afin de faciliter un dialogue souvent faussé par la taille trop inégale des interlocuteurs? Si, pour sa part, le Canada refuse l'intégration continentale nord-américaine, la logique même de son refus le pousse à se réjouir de la construction de l'Europe et à tisser des liens avec la Communauté européenne.

En France, certains sont peut-être séduits par le rêve d'une république francophone indépendante en Amérique du Nord, mais cela n'est-il pas qu'un rêve, je veux dire une illusion? Même si cette république voyait le jour, qu'ajouterait-elle au rayonnement culturel de la France ou à ses échanges, compte tenu des relations privilégiées que celle-ci entretient déjà avec le Québec grâce à l'accord cadre France-Canada conclu en 1965? De plus, la souveraineté du Québec entraînerait, non l'élargissement, mais le rétrécissement de la zone d'action des francophones en Amérique du Nord. La vie culturelle du million de Canadiens français qui vivent hors du Québec deviendrait plus précaire que jamais, puisqu'ils seraient privés de l'influence considérable exercée aujourd'hui par la province francophone à l'intérieur des institutions fédérales. Le rayonnement extérieur d'un Québec indépendant serait vraisemblablement plus faible qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

Dans le domaine économique, les sécession québécoise paraissent plus problématiques encore. Alors que le Canada, malgré une population quadruple de celle d'un hypothétique Québec souverain, résiste difficilement aux pressions de son immense voisin, la petite république francophone aurait la partie très dure pour empêcher son économie de devenir une extension minuscule de l'économie américaine. Où serait l'avantage?

Canada d'aujourd'hui donne ici des extraits d'une conférence prononcée à Paris en mai dernier, devant les membres de l'Académie diplomatique internationale, par M. Gérard Pelletier, ambassadeur du Canada en France.

1. Aux élections de novembre 1976 pour le renouvellement de l'assemblée nationale du Québec, le parti québécois a obtenu 71 sièges sur 110 avec 41,1 p. 100 des suffrages exprimés.

Vers une réforme de la Constitution



Au mois de juin dernier, le gouvernement canadien a publié deux documents. D'abord, un exposé intitulé «Le temps d'agir» par lequel le gouvernement a engagé le renouvellement de la fédération. En second lieu, un projet de loi portant réforme de la Constitution. Nous présentons ici, avec quelques notes explicatives, l'essentiel du chapitre du premier document qui est consacré à la réforme des textes constitutionnels.

Sans faire injure aux «pères de la Confédération», il faut bien constater qu'après cent dix ans d'usage le régime mis en place en 1867 pour les quatre provinces d'origine n'est plus en accord avec les besoins du Canada d'aujourd'hui (1). Ce cadre constitutionnel a permis à la fédération de s'élargir et d'assumer sa vocation continentale en admettant ou constituant six nouvelles provinces (2). Il a

favorisé l'essor démographique, la croissance économique, le développement social et la maturation culturelle de toutes les régions. Cette évolution n'ayant pas eu partout la même cadence, il en est résulté des disparités interrégionales, mais la Constitution de 1867 a permis de contenir ces disparités et d'en corriger les effets les plus inéquitables. On doit cependant inventorier sans complaisance les dé-

1. On appelle «pères de la Confédération» les délégués des colonies britanniques d'Amérique du Nord qui, en 1864, ont élaboré, au cours de deux conférences (Charlottetown et Québec), les modalités d'une union. Leur projet fut adopté en 1866 au cours d'une conférence tenue à Londres avec des représentants du gouvernement britannique. Le *British North America Act*, voté par le parlement de Westminster en 1867, a consacré l'existence de la Confédération. Celle-ci comprenait, à titre de provinces, l'Ontario (Haut-Canada), le Québec (Bas-Canada), la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

2. Six provinces se sont jointes aux quatre provinces fondatrices de la Confédération: le Manitoba (1870), la Colombie-Britannique (1872), l'Île-du-Prince-Édouard (1873), la Saskatchewan et l'Alberta (1905), Terre-Neuve (1949).

fauts de la Constitution, en apprécier la gravité et déterminer l'urgence d'y remédier. De l'avis du gouvernement, le renouvellement constitutionnel devra remédier aux défauts suivants des lois organiques.

● La Constitution écrite est formée en grande partie d'actes du Parlement britannique que l'on n'a pas encore réussi à "domicilier" et à moderniser et qui portent donc la marque d'un

La Constitution actuelle doit être remaniée de fond en comble. Elle doit être repensée et reformulée en des termes qui aient un sens pour les Canadiens d'aujourd'hui. Voilà pourquoi nous demandons une Constitution qui soit nouvelle dans son ensemble, tout en reprenant une bonne partie de la Constitution actuelle (...) Mais nous tenons à adopter de nouvelles perspectives qui grouperont tous les éléments en un ensemble proprement canadien dont le fonctionnement soit adapté aux besoins actuels (...) Les opinions que nous ont exprimées tant de Canadiens de toutes les régions, de même que notre propre analyse des idées et des événements, nous ont convaincus que le Canada a besoin dès maintenant d'une nouvelle Constitution.

Rapport du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada, 1972.

passé colonial depuis longtemps révolu (3).

● Les dispositions de la Constitution sont éparpillées dans un grand nombre de statuts distincts dont plusieurs, et des plus importants, sont à peu près inconnus de la population canadienne. C'est notamment le cas du statut dit de Westminster qui, il y aura bientôt cinquante ans, a pourtant investi le Canada de la pleine souveraineté internationale et formellement sanctionné son accession à l'indépendance, sauf en ce qui touche la modification de certaines dispositions de la Constitution (4).

● L'actuelle Constitution ne contient ni préambule, ni énoncé de principes. Sa langue est obscure et anachronique, son style lourd et peu inspirant. Elle contient des dispositions désuètes ou incompatibles avec l'esprit authentique du fédéralisme canadien.

● Pour ces raisons, les actes constitutionnels ont une médiocre valeur éducative. Les Canadiens y trouvent peu de choses qui puissent leur inspirer la fierté, la solidarité, la générosité et l'engagement qu'exige la poursuite d'un idéal commun. Le développement de l'identité et du patriotisme canadiens s'en est trouvé freiné.

● On relève dans la Constitution actuelle une grave carence: l'absence de toute déclaration des droits et libertés fondamentales des citoyens. Aussi grave est l'insuffisance des droits linguistiques garantis par la Constitution, puisqu'elle a compromis l'essor de la collectivité canadienne de langue française, entraîné le repli de cette collectivité sur le Québec et attisé le mouvement séparatiste qui se manifeste dans cette province.

● La répartition des pouvoirs et des compétences législatives entre le Parlement fédéral et les assemblées provinciales, inscrite dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, n'est pas aussi précise, fonctionnelle ou explicite qu'on le souhaiterait.

● Les préoccupations régionales et provinciales ne peuvent s'exprimer aussi vigoureusement qu'on pourrait le souhaiter à la Chambre haute, ses membres étant nommés par le gouvernement fédéral et aucune autre

3. La Constitution canadienne réside dans l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique adopté en 1867 par le parlement de Westminster (voir note 1). Le projet qui vise à donner aux textes constitutionnels une origine proprement canadienne est appelé « domiciliation » ou, plus couramment, « rapatriement » de la Constitution.

4. En 1931, le statut de Westminster a fondé le Commonwealth, association d'Etats indépendants ayant le même souverain.

5. Le Sénat compte 102 membres. Ceux-ci sont nommés, au fur et à mesure des vacances, par le premier ministre en exercice. Longtemps nommés à vie, les sénateurs doivent maintenant se retirer à l'âge de soixante-quinze ans.

disposition ne permettant que s'y exprime un plus large éventail de points de vue sur l'évolution des grandes politiques nationales (5).

● Le statut de la Cour suprême n'est pas inscrit dans la Constitution et n'est défini que par une loi qui confie en exclusivité à l'administration fédérale la désignation des juges de cette cour (6). Ce statut et cette procédure sont épisodiquement et publiquement remis en cause, ce qui porte

atteinte au prestige du tribunal qui interprète en dernière instance la Constitution et qui est l'arbitre suprême des différents constitutionnels entre les deux ordres de gouvernement.

● La procédure d'amendement de la Constitution n'est pas adéquatement définie dans les actes constitutionnels et exige toujours, pour certains titres, l'intervention du Parlement britannique.

Le cheminement de la réforme

Les dispositions les plus importantes de la Constitution canadienne sont contenues dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique promulgué en 1867 par le Parlement de Westminster. Cet acte a été rarement modifié et subsiste aujourd'hui, à quelques détails près, dans sa forme et sa conception originelles. Pourtant, il est devenu évident qu'il n'a pas la valeur d'inspiration que les Canadiens attendent désormais de leurs documents constitutionnels. En outre, il ne peut plus encadrer efficacement les actions qu'imposent au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux les exigences complexes du monde moderne.

Depuis plus de dix ans, le gouvernement déploie de sérieux efforts pour modifier la Constitution. Ses travaux ont conduit à la formulation, en 1971, de la charte de Victoria qui aurait assuré la protection des droits et libertés des Canadiens, fondé plus solidement la Cour suprême, permis la modification de la Constitution sans devoir recourir au Parlement britannique et amélioré à maints autres égards le cadre constitutionnel de la fédération. Mais le gouvernement du Québec, tout en souscrivant en principe aux changements proposés,

avait la ferme conviction qu'il était nécessaire d'en apporter d'autres simultanément. Il a, en conséquence, refusé de consentir à l'adoption de la charte de Victoria.

En 1975, le premier ministre du Canada a invité ses collègues des provinces à participer à une nouvelle tentative pour « domicilier » au Canada l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et pour convenir d'une nouvelle procédure d'amendement devant s'appliquer à cette loi après sa domiciliation. En octobre 1976, les premiers ministres ont répondu en suggérant qu'il soit abordées d'autres questions. Le gouvernement fédéral leur a donc fait parvenir une nouvelle série de propositions en janvier 1977. Il était alors devenu évident que la situation au Québec rendait le renouvellement de la Constitution plus nécessaire et plus urgent que jamais (7).

Au début de 1977, le gouvernement en est venu à la conclusion que la meilleure chose à faire, devant l'ampleur du problème, était d'encourager les Canadiens à participer au grand débat sur l'unité canadienne et de surseoir à la présentation de ses nouvelles propositions afin de ne pas clore prématurément le débat public. Il a donc suivi avec le plus vif intérêt la formation et le développement d'un grand nombre de mouvements intéressés au renouvellement de la Constitution. Il a analysé les propositions de changement avancées lors de

6. La Cour suprême comprend un juge en chef, appelé juge en chef du Canada, et huit juges puînés. Tous sont nommés par le premier ministre.

7. Les élections de novembre 1976 pour le renouvellement de l'assemblée nationale du Québec ont donné la majorité des sièges (71 sur 110) au parti québécois, partisan de l'indépendance politique de la province.

nombreux colloques organisés par ces mouvements. Pour sa part, il a créé un groupe de travail sur l'unité canadienne. Il y a près d'un an, ce groupe s'est mis à l'écoute des citoyens de toutes les régions et il a recueilli leurs propositions en ce qui touche le renouvellement du régime politique.

Toutefois, le gouvernement ne pouvait rester en marge du grand

débat et s'abstenir plus longtemps de contribuer à la réflexion collective sur le devenir canadien. Voilà pourquoi il annonçait dans le discours du Trône d'octobre 1977 qu'il reprendrait l'initiative en matière constitutionnelle au cours de la session (8). Voilà aussi pourquoi il s'est appliqué à formuler les principes et les propositions qu'il entend soumettre aux Canadiens.

Les grandes orientations

La nouvelle Constitution devra contenir une déclaration des objectifs de la fédération qui exprimera ce que le Canada signifie pour tous ceux — autochtones, membres de diverses ascendances et cultures — qui ont choisi de faire du Canada leur patrie.

Il est au surplus essentiel, pour que les principes énoncés marquent le renouvellement de la Constitution, que celle-ci garantisse les droits fondamentaux et les libertés des citoyens, notamment leurs droits linguistiques. Le gouvernement entend donc publier bientôt un projet de charte des droits et libertés. Non seulement ce document inclura les principaux droits politiques et juridiques des citoyens, déjà reconnus dans diverses lois fédérales et provinciales, mais il innovera en fondant le droit de tous les citoyens de résider et de travailler là où bon leur semble et en instaurant de nouvelles garanties pour les minorités de langue officielle (9). Le gouvernement est profondément convaincu que tous les Canadiens, qu'ils soient de langue française ou de langue anglaise, doivent avoir accès, là où leur nombre le justifie, à des services publics dispensés dans leur langue officielle et pouvoir faire instruire leurs enfants dans cette langue. A ce chapitre, la charte des

droits et libertés visera à garantir de manière permanente, par voie constitutionnelle, que tous soient traités à l'avenir de façon juste et raisonnable.

Les principes du renouvellement exigent aussi que la répartition des pouvoirs législatifs prescrite par la nouvelle Constitution mette le plus efficacement possible les deux ordres de gouvernement au service de la population. Si l'on veut que tous bénéficient des pleins avantages de la fédération, il faut que le gouvernement canadien puisse user efficacement de certains pouvoirs. D'autres devront être exercés par les gouvernements provinciaux pour que la population de chaque province ait toutes les chances de réaliser ses aspirations et de maintenir le mode de vie qui lui est propre.

Si l'on compare le Canada aux autres fédérations, force est de constater que son régime est l'un des plus décentralisés. On ne saurait donc résoudre les problèmes par un transfert massif de pouvoirs du gouvernement fédéral aux provinces. On les résoudra plutôt par une combinaison judicieuse de modifications constitutionnelles. L'expérience des cent dix dernières années a montré que le Parlement fédéral jouit de certaines compétences dont il n'a pas absolument besoin pour assurer l'essor et le bon fonctionnement de l'ensemble de la fédération, ou dont les assemblées provinciales pourraient user d'une manière mieux adaptée à la diversité des besoins et des aspirations régio-

8. Le discours du Trône, rédigé sous la responsabilité du premier ministre et lu par le gouverneur général, ouvre chacune des sessions du Parlement. Il contient le programme du gouvernement pour la durée de la session.

9. Depuis 1969, l'anglais et le français sont langues officielles de la Confédération canadienne.

nales. Inversement, les assemblées provinciales ont des pouvoirs qu'elles ne peuvent exercer effectivement.

Il devra être tenu compte, dans la révision du partage des pouvoirs, du caractère fortement urbanisé de la fédération. En un siècle, un pays massivement rural s'est urbanisé: la population de plusieurs villes dépasse maintenant celle de bien des provinces (10). La pratique du fédéralisme canadien s'est adaptée en partie seulement à cette situation nouvelle et ces adaptations ont elles-mêmes engendré de nouveaux problèmes. Peut-être est-ce là un des nombreux domaines où l'interprétation juridique, pour éviter l'effritement des compétences d'un ordre de gouvernement, a excessivement restreint celles de l'autre. Enfin, certaines compétences du Parlement fédéral, tel le pouvoir général de dépenser, ont une portée très large et pourraient être définies plus rigoureusement afin de mieux assurer la souveraineté interne des deux ordres de gouvernement.

On a pu, jusqu'ici, s'accommoder de ces défauts des actes constitutionnels, mais souvent avec difficulté. Dès lors qu'on entreprend de se doter d'une nouvelle Constitution, on doit donc moderniser et rendre plus efficace le partage des pouvoirs. C'est en vain, toutefois, qu'on chercherait à les diviser en compartiments étanches. La complexité des fonctions gouvernementales est aujourd'hui telle que, même dans les compartiments que l'on croyait les plus exclusifs à l'un ou à l'autre ordre de gouvernement, ils ont dû agir de concert et devront le faire davantage à l'avenir.

Il est cependant possible de clarifier le partage des pouvoirs pour que les citoyens sachent mieux "qui doit faire quoi", sans pour cela emprisonner l'un ou l'autre ordre de gouvernement dans quelque carcan constitutionnel. Dans cette perspective, il faudra chercher à supprimer les chevauchements et les doubles emplois qui n'ont pas leur raison d'être. Certains échanges ou transferts récipro-

ques de pouvoirs pourront aussi être envisagés afin de permettre à chaque ordre de gouvernement de légiférer ou d'agir dans certains secteurs d'une manière plus cohérente. En outre, le gouvernement est disposé à examiner avec les provinces l'extension des domaines de compétence concurrente et la reconnaissance à l'un ou à l'autre

La force et la raison d'être du Canada reposent sur la complémentarité des régions et sur l'équilibre de leurs forces et de leurs faiblesses respectives. Leur situation évolue continuellement et il nous faut parfois consentir à des sacrifices, mais nous devons nous attacher au principe de l'unité du pays si nous voulons voir les avantages de la Confédération durer toujours et malgré tout.

*Déclaration de Brandon
des premiers ministres de l'Ouest*

ordre de gouvernement d'un pouvoir prépondérant dans des secteurs précis.

Il faudra accorder beaucoup plus d'importance que les pères de la Confédération ne l'ont fait, en 1867, à l'agencement des compétences respectives des deux ordres de gouvernement. En d'autres termes, ce n'est pas seulement la charpente du partage des pouvoirs qu'il faudra examiner et adapter aux besoins de l'heure, mais aussi les tenons et les mortaises qui assurent l'imbrication des pouvoirs fédéraux et des pouvoirs provinciaux. Le gouvernement fédéral est disposé à procéder avec les gouvernements provinciaux à un examen approfondi de ces questions, au vu et au su de la population, afin d'arriver à des solutions qui soient dans l'intérêt général.

D'autres aspects du régime constitutionnel, notamment certaines règles coutumières, devront aussi être réexaminés. La présente Constitu-

10. Trois villes (Montréal, Toronto, Vancouver) comptent plus de 1 million d'habitants. Cinq des dix provinces en comptent moins.

tion ne traite qu'indirectement ou pas du tout de principes ou d'institutions pourtant essentiels au système de gouvernement. Certains d'entre eux sont hautement fonctionnels, d'autres ont surtout valeur de symbole. Dans l'un et l'autre cas, il conviendrait que ces principes et ces institutions soient incorporés à la nouvelle Constitution afin que celle-ci reflète pleinement les aspirations canadiennes. Le gouvernement formulera donc des propositions visant à définir certaines institutions de l'exécutif du gouvernement fédéral.

Un autre aspect du régime fédéral devra vraisemblablement être modifié profondément. Le Sénat canadien ne répond plus, en effet, au besoin qu'a le pays d'une chambre fédérale où pourraient être examinés avec indépendance et autorité toute la gamme des problèmes régionaux et des répercussions des politiques nationales sur les diverses régions. La Chambre des communes ne peut pas remplir pleinement cette fonction, la discipline de parti inhérente au régime parlementaire imposant à ses membres une perspective nationale. Le Sénat, dont les membres sont nommés par le gouvernement fédéral, n'a pu devenir le forum qui aurait permis de comprendre et de résoudre les contradictions qui apparaissent parfois entre les objectifs nationaux et les objectifs régionaux (11).

Le gouvernement estime donc que la nouvelle Constitution devrait prévoir le remplacement du Sénat par un nouvel organe politique, soit une Chambre de la fédération. Parmi les caractéristiques essentielles de cette nouvelle chambre, signalons le rôle que joueraient les provinces dans le choix de ses membres et la représentation accrue qu'il conviendrait d'octroyer aux régions de l'est et de l'ouest du pays. Un ajustement important doit, en effet, être effectué dans le cas de l'ouest, dont la représentation n'a pas été jusqu'ici à la mesure de son importance croissante.

11. Voir note 5, page 2.

12. Voir note 3, page 2.

La Cour suprême existe actuellement en vertu d'une loi adoptée par le Parlement et qui pourrait donc être modifiée à tout moment. Ce tribunal, l'un des piliers du régime, devra être établi par la Constitution et son statut juridique devra échapper à toute action que pourrait engager le Parlement ou une assemblée provinciale. Comme la Cour suprême est appelée à juger des pouvoirs que la Constitution confère aux deux ordres de gouvernement, il est tout à fait justifié que les gouvernements provinciaux aient voix au chapitre lorsque le gouvernement canadien procède à la nomination de ses membres.

Le renouvellement de la Constitution ne saurait être complet à moins que l'on n'adopte une procédure d'amendement et que l'on prenne les mesures qui s'imposent pour « domicilier » ce document au Canada (12). Il est essentiel qu'un accord intervienne bientôt sur une procédure permettant de modifier les dispositions de la Constitution qui ne peuvent actuellement être amendées par le Parlement fédéral ou les assemblées provinciales. On devra, en effet, s'adresser au parlement de Westminster pour effectuer plusieurs des modifications qu'entraînera le renouvellement constitutionnel. Pareil recours n'est rien de moins qu'une indignité pour un pays indépendant, mais on y est tenu sur le plan juridique puisque l'on n'a jamais remédié adéquatement aux lacunes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, lequel ne prévoyait pas de procédure complète d'amendement. Des modalités qui auraient remédié à cette situation ont bien fait l'objet d'un accord général à la conférence de Victoria, en 1971, mais la charte où ces dispositions étaient insérées n'a pas été entérinée par le Québec et la Saskatchewan.

L'intervention ultime du parlement du Royaume-Uni dans les affaires constitutionnelles canadiennes devra enfin permettre de « domicilier » la Constitution au Canada. Par cette intervention, le parlement de Lon-

dres renoncera au pouvoir dont il dispose toujours de légiférer sur la Constitution canadienne, pouvoir dont le Royaume-Uni voudrait bien se débarrasser et qu'il conserve seulement parce que les Canadiens ne sont pas parvenus à s'entendre sur une

procédure complète d'amendement. On pourra enfin envisager de domicilier une fois pour toutes au pays la Constitution. Après plus d'un siècle d'existence, la fédération aura ainsi «rapatrié» tous les actes législatifs qui fondent son existence.

Le processus et l'échéancier

Les Canadiens et leurs gouvernements parlent de réforme constitutionnelle depuis au moins un demi-siècle. Ils y ont consacré beaucoup d'efforts. Sans succès, pourtant. Le processus engagé aujourd'hui doit donc permettre d'espérer que, cette fois, on réussira, et cela dans des délais raisonnables.

En examinant les moyens d'atteindre cet objectif, le gouvernement a tenu compte de la grande latitude que la Constitution actuelle donne au Parlement fédéral pour modifier les dispositions constitutionnelles afférentes à certaines institutions de la fédération, notamment le Sénat et la Cour suprême. Le Parlement peut procéder à de telles modifications et inclure dans une Constitution renouvelée d'autres dispositions, dont une Déclaration des objectifs et une Charte des droits et libertés auxquelles le Parlement lui-même serait assujéti et qui s'appliqueraient ainsi à toutes ses émanations ainsi qu'à celles du gouvernement fédéral. On pourrait prévoir que les gouvernements provinciaux puissent souscrire eux aussi aux objectifs et à la Charte des droits, soit immédiatement, soit lorsqu'ils le jugeront à propos.

Le gouvernement estime que les questions de cet ordre, à l'égard desquelles le parlement a pleins pouvoirs pour agir, devraient constituer la première phase du renouvellement de la Constitution. Il s'engage à consulter les gouvernements provinciaux sur tous les aspects de cette phase et à tenter d'élaborer, autant que possible, des propositions législatives susceptibles d'être agréées par les gou-

vernements provinciaux. Il s'engage aussi à faire tout en son pouvoir pour que ces mesures constitutionnelles soient adoptées avant le 1er juillet 1979. Il est prévu que les questions connexes de la procédure d'amende-

Le gouvernement fédéral vise à doter le Canada d'une nouvelle Constitution avant la fin de 1981.

Il usera, pour ce faire, de tous les pouvoirs dont il dispose et, ce faisant, il consultera les gouvernements des provinces.

Il presse les provinces de coopérer avec lui pour renouveler les dispositions constitutionnelles qui ne peuvent être modifiées sans leur coopération.

Il ne pose que deux préalables au renouvellement de la Constitution:

Le premier, c'est que le Canada continue d'être une véritable fédération, soit un Etat dont la Constitution établit un Parlement fédéral avec des pouvoirs réels s'appliquant dans l'ensemble du pays, et des parlements provinciaux avec des pouvoirs non moins réels s'appliquant sur le territoire de chaque province.

Le second, c'est qu'une charte des droits et libertés fondamentaux soit insérée dans la nouvelle Constitution et qu'elle s'applique également aux deux ordres de gouvernement.

ment et du rapatriement seront abordées dès les prochaines consultations fédérales-provinciales. S'il était possible d'arriver à un accord, ces deux aspects du renouvellement constitu-

tionnel pourraient s'accomplir prochainement, au lieu d'être reportés à la deuxième phase.

Une conférence constitutionnelle est prévue pour l'automne. D'ici là, la population aura tout loisir d'examiner les propositions que le gouvernement fédéral entend faire. Le délai prévu entre la conférence constitutionnelle et l'échéance du 1er juillet 1979 fixée pour l'adoption des propositions législatives du gouvernement devrait fournir tout le temps requis pour la poursuite des consultations fédérales-provinciales, l'examen des propositions gouvernementales par le Parlement et la participation des citoyens à cette première phase du renouvellement constitutionnel.

La deuxième phase du renouvellement portera sur toutes les dispositions de la Constitution dont la modification doit être envisagée conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces. La révision de la répartition des compétences législatives entre les deux ordres de gouvernement sera la pièce maîtresse de cette phase. Ce sera une entreprise difficile et lourde de conséquences, puisqu'elle embrassera tout l'éventail des activités gouvernementales. Il faudra examiner de près ce qui se fait, identifier les problèmes que pose l'actuelle répartition des pouvoirs, déterminer comment assigner à l'avenir les fonctions gouvernementales pour que le régime fédé-

ral fonctionne plus efficacement et serve mieux les citoyens.

Les travaux poursuivis au cours des dernières années en matière constitutionnelle ont à peine effleuré la répartition des pouvoirs législatifs, mais l'expérience montre qu'il faudra y consacrer beaucoup d'efforts. Si tous les gouvernements du pays abordent cette entreprise avec la même volonté d'aboutir, il devrait cependant être possible d'achever la révision du partage des pouvoirs et d'arrêter les modifications requises à ce chapitre dans des délais qui permettraient de proclamer la nouvelle Constitution canadienne le 1er juillet 1981. Le Canada célébrera, cette année-là, le cinquantième anniversaire de son accession à l'indépendance formelle et à la souveraineté internationale par le statut de Westminster (13). Il serait hautement souhaitable de célébrer cet anniversaire par la proclamation de la nouvelle Constitution. Pour sa part, le gouvernement entend poursuivre cette entreprise avec toute la vigueur requise. Il réaffirme solennellement sa volonté d'œuvrer sans répit, de concert avec les gouvernements des provinces, pour réaliser le renouvellement de la Constitution et de la fédération.

13. Voir note 4, page 2.

Canada d'aujourd'hui

Imprimé en Belgique par Brepols, Turnhout.



Les intentions de vote des Québécois

 Radio-Canada a publié, en juin dernier, les résultats d'un important sondage d'opinion effectué sur un échantillon représentatif de la population du Québec. Nous en extrayons les données qui portent sur les intentions de vote des Québécois.

Sur le plan fédéral

S'il y avait aujourd'hui des élections fédérales au Canada, pour lequel des partis suivants voteriez-vous?

(en pourcentage)	Francophones		Non Francophones
Parti libéral	55	50	71
Parti conservateur	18	19	14
Nouveau parti démocratique	5,5	6	4
Crédit social	3,5	4	—
Divers	1	—	—
Ne voterait pas	2	—	—
Voterait nul	3	8	1
Ne sait pas	12	13	10
	100	100	100

Les élections fédérales ont pour objet de renouveler la Chambre des communes du Canada. Le nombre des sièges attribués à chaque province étant proportionnel à la population, le Québec disposera de 75 sièges sur 282 au prochain renouvellement.

Le questionnaire citait les quatre partis traditionnellement représentés à la Chambre des communes: Parti libéral (M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre), au pouvoir sans interruption depuis 1963; Parti conservateur (M. Joe Clark, chef de l'opposition); Nouveau parti démocratique (M. Ed Broadbent), de tendance social-démocrate; Crédit social (M. Lorne Reznowski), tendance droite populiste.

Sur le plan provincial

S'il y avait aujourd'hui des élections provinciales au Québec, pour lequel des partis suivants voteriez-vous?

(en pourcentage)	Francophones		Non Francophones
Parti libéral	40	33	68
Parti québécois	33	39	10
Union nationale	8	9	5
Parti créditiste	3	4	—
Divers	1	1	4
Ne voterait pas	1	—	—
Ne sait pas	14	14	13
	100	100	100

Sur le plan provincial, les élections ont pour objet de renouveler les 110 sièges de l'Assemblée nationale du Québec. Le questionnaire citait les partis actuellement représentés: Parti québécois (M. René Lévesque, premier ministre), partisan de l'indépendance politique du Québec et d'une association économique avec le Canada; Parti libéral du Québec (M. Claude Ryan), partisan d'un fédéralisme renouvelé; Union nationale (M. Rodrigue Biron), de tendance conservatrice; Parti créditiste (M. Camil Samson), droite populiste.

Options constitutionnelles

Parmi ces options constitutionnelles, à laquelle êtes-vous:

(en pourcentage)	le plus favorable?	le moins favorable?
Statu quo	17	18
Fédéralisme renouvelé	44	4
Souveraineté - association	21	2
Indépendance	8	69
Ne sait pas	10	9
	100	100

Si, lors du référendum, le gouvernement du Québec vous demandait le mandat de négocier un nouvel arrangement constitutionnel (avec le gouvernement fédéral), lui donneriez-vous ce mandat?

(en pourcentage)	Francophones		Non Francophones
Oui	56	71	59
Non	26	29	41
Ne sait pas	18	—	—
	100	100	100

Le parti québécois préconise la «souveraineté-association», c'est-à-dire que le Québec devienne un pays politiquement indépendant mais associé économiquement au Canada. Si un référendum avait lieu aujourd'hui sur cette question, voteriez-vous pour ou contre la souveraineté-association?

(en pourcentage)	Francophones		Non Francophones
Pour	33	46	10
Contre	53	54	90
Ne sait pas	14	—	—
	100	100	100

Le Castor

A l'origine du développement du Canada.



Peu d'animaux ont joué, dans le développement d'un pays, un rôle comparable à celui du castor au Canada. Champlain s'aventura vers l'ouest en 1613 afin de porter plus loin la traite des peaux de castor dans la Nouvelle France. C'est en quête de la précieuse fourrure que Radisson et Des Groseillers explorèrent, entre 1659 et 1661, le lac Supérieur et la baie James. Le castor est un emblème national au Canada où il donne son nom à des centaines de lieux: lacs, rivières, petites villes, etc.

Le castor est le plus gros rongeur d'Amérique du Nord. On le trouve, au Canada, jusqu'à l'embouchure du Mackenzie qui se jette dans l'océan Arctique, mais il vit surtout dans les Prairies, en Saskatchewan et en Alberta, et partout où il y a des cours d'eau bordés d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles caduques. C'est un animal curieux, de forme replète et pourvu d'une queue plate qui ressemble à une truelle; il mesure environ un mètre de long et pèse de vingt à vingt-cinq kilos. Quand il déambule à terre, il semble n'avoir pas de cou, tant la rondeur profilée de la tête se fond avec celle du dos. Ce serait se tromper que de croire qu'il voit mal à cause de ses tout petits yeux en vrille. Au contraire, sa vue est

bonne aussi bien sur l'eau que sous l'eau. Ses pattes de derrière, qui se terminent par cinq longs orteils griffus, sont palmées. Celles de devant sont très mobiles et presque aussi souples que des mains. Grâce à elles, le castor peut saisir et transporter des troncs d'arbre, des branches, des cailloux ou de la boue et se livrer à des travaux complexes de construction.

Sa queue est tout à fait étrange. Longue, large et plate, à dos légèrement arrondi, couverte d'écailles coriaces et de rares poils rugueux, elle est d'une grande souplesse et solidement musclée. Le castor s'en sert, sous l'eau, comme d'un gouvernail et, à terre, d'appui pour s'asseoir. Elle contribue à son équilibre quand, marchant sur ses seules pattes de derrière, il transporte de la boue, des pierres ou des branchages qu'il tient dans ses pattes de devant. Sa fourrure est épaisse et sans cesse peignée et huilée.

Cet animal industriel a nourri les légendes, fausses et vraies, car ses performances sont faites pour frapper l'imagination. Afin de créer un étang assez profond pour que l'eau ne gèle pas jusqu'au fond, même pendant l'hiver le plus rigoureux, et qu'ainsi les provisions se trouvent abritées sous la glace, les castors construisent des bar-

rages qui régularisent le plan d'eau à leur convenance. Ils abattent arbres et arbrisseaux en les tailladant avec leurs dents, qui ont le tranchant d'un ciseau, les coupent en billes maniables après les avoir ébranchés, font flotter les billes ou bien les traînent à l'endroit choisi pour le barrage, allant jusqu'à construire de longs canaux pour en faciliter le transport. Ils ancrent ensuite solidement les billes en les recouvrant de roches et de boue, puis ajoutent de petites branches pour combler les interstices entre les billes. Ils recouvrent enfin le barrage de boue. Même si elle n'est pas tout à fait étanche, la digue retient suffisamment l'eau pour assurer aux castors dans leur étang un niveau à peu près constant.

Le logis du Castor est une hutte d'environ 4,50 mètres de diamètre sur 1,50 mètre de haut, construite dans l'étang ou sur la berge. Les huttes sont faites de branches et de brindilles et pourvues d'entrées sous l'eau qui conduisent à une vaste chambre qui sert à la fois de salle de séjour à la famille et de dortoir. Lorsque le gel arrive, les castors enduisent de boue la charpente des huttes, qui sont ainsi recouvertes d'une sorte de béton que nul loup, glouton ou lynx ne peut briser.

Monogames, les castors s'accouplent pour la vie. Leur colonie peut aller jusqu'à douze individus: les deux parents, plusieurs jeunes âgés de deux ans et les petits de l'année. Il arrive qu'un castor vive en solitaire dans un terrier sur la berge d'un cours d'eau ou d'un lac. En général, tous collaborent aux travaux de la colonie dès qu'ils sont en âge de le faire et les jeunes continuent à aider les parents jusqu'à ce qu'ils aient deux ou trois ans; ils partent alors pour fonder leur propre colonie.

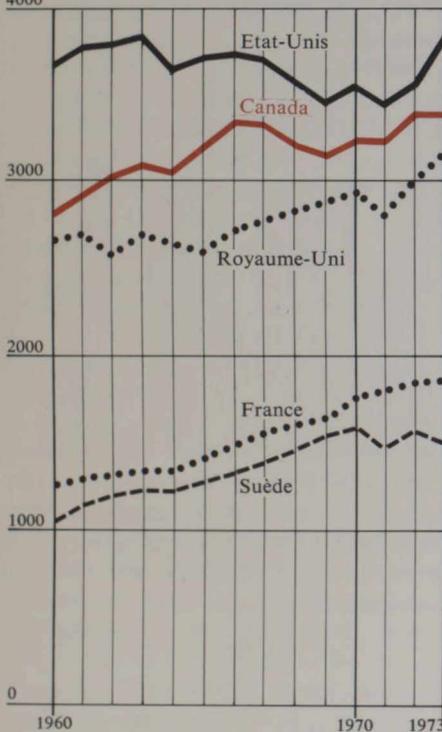
Inventifs, laborieux, fidèles, les castors sont aussi de bons agents de conservation de la nature. Ils régularisent le débit des cours d'eau, préviennent l'érosion du lit des rivières, créent des étangs propices à la truite, améliorent l'habitat de plusieurs espèces d'animaux sauvages. On comprend que le Castor ait été réintroduit dans les régions que les trappeurs avaient autrefois épuisées et qu'une nouvelle réglementation du piégeage ait été établie par le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux pour assurer la survie de l'espèce.

Le tabac: usage et abus

L'amorce d'un certain déclin.

La consommation de cigarettes

Nombre de cigarettes
par an et par habitant
4000



On fume la cigarette presque partout dans le monde, mais il existe des différences sensibles dans la consommation par habitant, selon les pays, même si la comparaison est établie entre pays dont le niveau de développement et la tradition culturelle sont proches. En Suède, par exemple, le taux de fumeurs est la moitié de ce qu'il est aux Etats-Unis. Le Canada est, de tous les pays développés, sauf les Etats-Unis, celui où l'on fume le plus. Le gouvernement canadien estime pour sa part qu'une politique efficace contre l'abus du tabac est une nécessité. Cette politique a déjà porté des fruits puisque l'on constate une baisse de l'usage régulier du tabac chez les Canadiens de plus de vingt ans depuis 1970 (42,2 p. 100 de fumeurs habituels en 1970; 36,9 p. 100 en 1974; 37,8 p. 100 en 1975), mais le gouvernement entend poursuivre et intensifier son action, attirant l'attention de la population sur la nocivité d'une habitude qui est l'une des principales causes de décès prématurés.

Afin de disposer des éléments nécessaires à la mise au point d'une stratégie de lutte à long terme contre l'abus du tabac, le ministère canadien de la santé et du bien-être social a effectué en 1974 une étude sur le tabagisme, que complètent chaque année les renseignements recueillis sur le comportement des fumeurs dans le cadre d'enquêtes effectuées par Statistique Canada sur la population active.

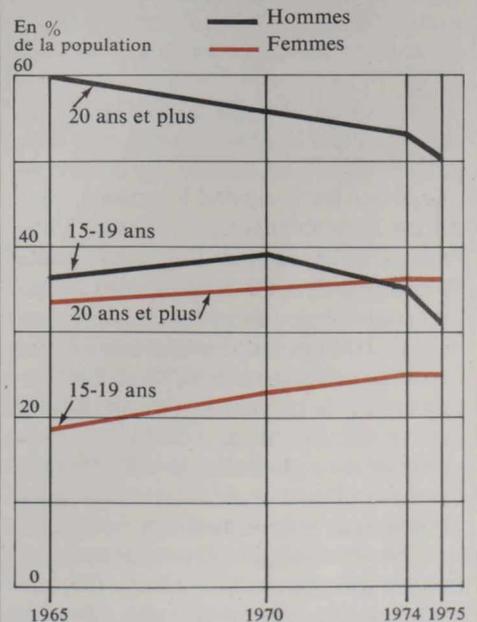
Le plus grand nombre de fumeurs se rencontre chez les hommes âgés de 20 à 44 ans (48,3 p. 100). Viennent ensuite, chez les hommes toujours, les personnes de 45 à 64 ans (46,5 p. 100), les adolescents de 15 à 19 ans (29,5 p. 100) et les personnes âgées de 65 ans et plus (29,3 p. 100).

Dans la population adulte des deux sexes, on constate que moins de Canadiennes que de Canadiens fument régulièrement, et cela à tous les âges. Cependant, la proportion des fumeu-

ses (31,5 p. 100) est demeurée stable au cours des dix dernières années alors que celle des fumeurs baisse régulièrement depuis le début des années 1970.

Régions. Les fumeurs se répartissent très inégalement selon qu'ils appartiennent à telle ou telle région du pays. C'est au Québec que l'on trouve le pourcentage le plus élevé de fumeurs masculins (50,4 p. 100), puis dans les provinces de l'Atlantique (44,5 p. 100).

Les fumeurs dans la population canadienne



L'Ontario, les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique comptent respectivement 40,6 p. 100, 39,5 p. 100 et 39,2 p. 100 de fumeurs masculins.

Au cours de l'année 1974/1975, les réductions les plus importantes dans la consommation du tabac ont été enregistrées, chez les hommes, au Québec (4,5 p. 100), surtout dans la classe d'âge de 25 à 44 ans (10,4 p. 100), et dans la

Le tabac: usage et abus

→ région de l'Atlantique (2,3 p. 100), surtout chez les jeunes de 15 à 19 ans (6,20 p. 100). Ce sont aussi ces provinces de "gros fumeurs" qui ont enregistré les baisses les plus importantes depuis 1970. A noter une réduction de 10,2 p. 100 de l'usage du tabac chez les fumeurs de 20 à 24 ans en Ontario entre 1974 et 1975. Les plus grandes réductions du taux de fumeuses ont été enregistrées au Québec, chez les femmes âgées de 20 à 24 ans, ainsi que dans la région des Prairies. En revanche, une augmentation de l'usage du tabac a été notée en Ontario chez les femmes de plus de 25 ans et en Colombie-Britannique chez les femmes de 20 à 24 ans.

Depuis 1972, l'usage du tabac chez les adolescents semble être demeuré relativement stable dans la plupart des régions, sauf au Québec, où il a diminué de 2,6 p. 100, et en Ontario, où il s'est accru de 1,5 p. 100 entre 1974 et 1975.

Instruction. Le niveau d'instruction semble avoir une influence sur l'usage de la cigarette: les chiffres indiquent que, chez les hommes au moins, plus on est instruit, moins on fume. Pour l'année 1975, les statistiques donnent 48,5 p. 100 de fumeurs parmi les Canadiens ayant une instruction primaire, 45,4 p. 100 parmi ceux qui ont atteint la fin du secondaire et 30,7 p. 100 seulement dans la population masculine de niveau universitaire.

Au niveau primaire, le pourcentage le plus important de fumeurs se rencontre dans le groupe d'âge de 25 à 44 ans (59,1 p. 100); au niveau secondaire, dans le groupe de 20 à 24 ans (56,3 p. 100); au niveau universitaire, dans le groupe de 20 à 24 ans également. A tous les niveaux d'instruction, les plus faibles pourcentages ont été relevés de façon constante chez les plus jeunes et chez les plus vieux.

Assez curieusement, les données sont différentes chez les femmes. Si c'est bien chez les femmes ayant une formation universitaire que l'on rencontre le moins de fumeuses, c'est dans la catégorie des femmes ayant un niveau d'instruction secondaire que se trouvent le plus grand nombre de consommatrices de cigarettes.

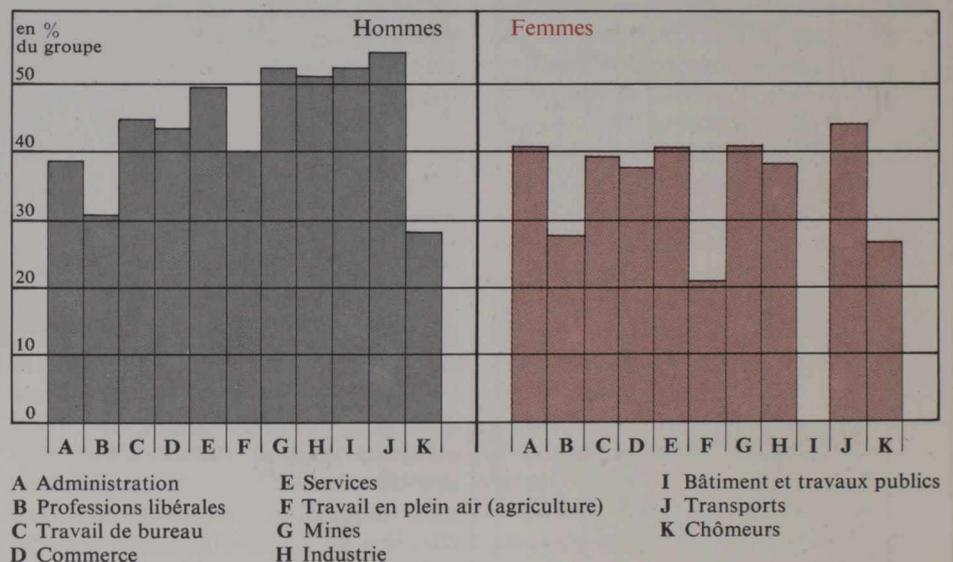
Une comparaison entre régions confirme, pour la population masculine, la corrélation générale entre le pourcentage de fumeurs et le degré d'instruction, le nombre des fumeurs décroissant à mesure qu'augmente le niveau d'instruction. Elle confirme aussi qu'à chacun des niveaux d'études retenus c'est au Québec que se trouve le plus fort pourcentage de fumeurs.

En revanche, chez les fumeuses, si la corrélation entre le plus grand nombre

profession libérale ou agricole. Ce comportement est sans doute lié aux exigences particulières des professions ainsi qu'aux facteurs relatifs à l'instruction.

Quantités. Il est intéressant de voir comment se répartissent les fumeurs selon le nombre des cigarettes consommées chaque jour. En moyenne, 31,3 p. 100 des Canadiens et 25,9 p. 100 des Canadiennes fument 11 à 25 cigarettes par jour; 4,7 p. 100 des Cana-

Les fumeurs selon le groupe professionnel



de fumeuses et le niveau d'instruction secondaire est bien confirmée par une comparaison régionale, cette dernière infirme la donnée générale selon laquelle le plus faible pourcentage de fumeuses se trouve chez les Canadiennes de niveau universitaire. La situation, sur ce point, varie de l'est à l'ouest du pays. Ce sont en effet les femmes ayant une formation universitaire qui sont les moins nombreuses à fumer au Québec et dans la région de l'Atlantique, mais en Ontario, dans les Prairies et en Colombie-Britannique, c'est parmi les femmes ayant reçu une instruction primaire que l'on trouve le moins de consommatrices de cigarettes.

Professions. Un classement selon la profession montre que les hommes et les femmes ayant une activité professionnelle dans le secteur des transports, des mines et des services fument plus que ceux qui exercent une

diens et 3,3 p. 100 des Canadiennes fument plus de 25 cigarettes par jour; 7,3 p. 100 des Canadiens et 8 p. 100 des Canadiennes fument tous les jours, mais dix cigarettes au maximum.

Les fumeurs «occasionnels» sont ceux qui ne fument pas tous les jours. Leur pourcentage a légèrement augmenté, passant de 3 p. 100 en 1970 à 4,2 p. 100 en 1975, ce qui peut indiquer soit que les fumeurs habituels ont réduit leur consommation de tabac, soit que davantage de Canadiens se sont mis à fumer. Comme on pouvait s'y attendre, c'est chez les adolescents que l'on rencontre le plus de fumeurs occasionnels. Cependant, l'initiation des adolescents au tabac est lourde de conséquences 70 p. 100 des jeunes qui ont fait l'expérience de la cigarette au cours de leur adolescence continueront probablement à fumer pendant une quarantaine d'années.

→ **J**eunes. Le comportement des adolescents qui fument est donc intéressant à prendre en considération pour mettre au point une politique visant à prévenir l'abus du tabac. On admet généralement que la pression exercée sur les jeunes par le groupe pour qu'ils se conforment à la norme a beaucoup d'influence sur eux. Les données recueillies par Statistique Canada confirment l'influence déterminante sur les adolescents du milieu, notamment de leurs compagnons, quant à l'adoption de la cigarette. Il semble aussi que, si un jeune estime que la plupart des gens et en particulier ses aînés fument, il a plus de chances de se mettre effectivement à fumer. Cette décision est à son tour influencée par l'exemple des parents, encore que l'approbation donnée par ceux-ci paraisse être un meilleur indicateur des habitudes concernant le tabac que l'exemple qu'ils donnent.

On a constaté certaines différences dans le comportement psychologique et social des adolescents qui fument et de ceux qui ne fument pas. Les premiers sont en général plus impatientes de grandir, plus impulsifs, plus insubordonnés, plus prêts à prendre des risques que les seconds. Dans l'ensemble, les jeunes garçons qui fument paraissent avoir plus de difficultés dans leurs rapports avec les autorités et avec leurs parents que ceux qui ne fument pas.

Repentis. Il est intéressant, pour mener à bien la lutte contre le tabac, de disposer d'éléments sur les motifs qui ont poussé un certain nombre de fumeurs à abandonner la cigarette. Les questions posées dans l'enquête de 1975 sur la population active montrent que la majorité des fumeurs qui ont renoncé à la cigarette n'ont eu recours à aucune méthode pour les aider à cesser de fumer et que leur décision n'a en général pas été influencée par l'avis de leurs parents ou amis. Cependant, l'influence du médecin paraît avoir eu une certaine importance dans la décision de renoncement prise par les fumeurs les plus âgés.

Il ne semble pas que les raisons qui ont poussé les fumeurs à abandonner la cigarette leur apparaissent très clairement, mais plus de 50 p. 100 des personnes qui ont cessé de fumer l'ont fait pour des raisons de santé, sans qu'on puisse noter de variations perceptibles selon la région ou le degré d'instruction.

Contre la pollution par le pétrole

A la recherche de moyens de lutte dans l'Arctique.

■  ■ Presque tous les pays ont à faire face à des fuites accidentelles de pétrole provenant de pipelines, de bateaux ou d'installations industrielles. Ceux qui ont une ou plusieurs façades maritimes peuvent avoir, en outre, à combattre le déversement accidentel, au large de leurs côtes, de quantités énormes de pétrole à la suite d'avaries survenues à des tankers géants. Telle la marée noire qui a touché les côtes bretonnes en mars dernier, lors de l'échouage de l'«Amoco Cadiz», ou celle qui a pollué le rivage canadien sur plus de trois cents kilomètres, en 1970, lorsque le pétrolier «Arrow» laissa échapper quelque dix mille tonnes de mazout. Une lutte efficace contre ce genre de fléau est malaisée: elle exige un matériel extrêmement sophistiqué, des moyens logistiques difficiles à mettre en œuvre et elle est d'un coût énorme. Pour le Canada, qui n'échappe ni aux déversements accidentels, ni aux catastrophes que sont les marées noires, s'ajoute un autre problème: celui qui consiste à combattre la pollution par le pétrole dans des régions où la glace encombre ou recouvre la mer. Le matériel classique y est en effet inutilisable au cours des longs mois d'hiver. Or des forages très importants sont effectués dans l'Arctique, en particulier dans la mer de Beaufort. Aussi le gouvernement canadien et l'industrie mènent-ils depuis plusieurs années des études sur les risques de déversements dans un milieu froid et couvert de glaces, et surtout sur les techniques propres à combattre ces déversements.

Le type d'accident qu'il y a lieu de redouter dans l'Arctique à la suite de forages est l'éruption non contrôlée d'un puits de pétrole, comme cela s'est produit dans la mer du Nord en 1976. Même si la probabilité d'une éruption dans la mer de Beaufort, par exemple, est faible, les risques sont réels vers la fin de l'été arctique – les opérations de forage n'ont lieu qu'en été – alors que

le temps risque de manquer pour creuser un puits de secours avant la prise des glaces.

En eaux libres (pouvant contenir jusqu'à 10 p. 100 de glaces) et calmes, le matériel et les techniques classiques sont en général efficaces. Si le vent et les vagues interdisent l'utilisation d'estacades et d'écrèmeurs, on peut faire appel à des navires équipés d'esta-



cadés à vaporisateur qui répandent les dispersants sur le pétrole. L'emploi de ces produits, qui présente des avantages incontestables, n'est cependant pas sans inconvénients. Les dispersants empêchent les oiseaux de s'engluer, le pétrole de polluer le rivage, l'environnement biologique d'être altéré par l'agglomération d'hydrocarbures aux sédiments littoraux, mais ils posent des problèmes écologiques indéniables. D'autre part, leur emploi résout moins les difficultés qu'il ne les déplace; vers des lieux, il est vrai, où les effets du pétrole peuvent être moins nocifs.

Dans les zones de glace, il est possible, au printemps, d'éliminer le pétrole par combustion, quand il s'écoule à travers les canaux de saumure jusqu'à la surface de la glace, mais il n'existe pas encore de techniques utilisables dans les zones de cisaillement des glaces ou sur la calotte polaire.

Des essais ont été effectués en vue d'évaluer l'efficacité d'agents chimi-



Contre la pollution par le pétrole

→
ques agglomérants. Les résultats ont été plus que décevants. Des tentatives pour mettre au point un gélifiant ont également échoué. On n'a pas non plus réussi à faire disparaître le pétrole par dégradation microbienne.

Il semble cependant que le problème le plus sérieux soit d'ordre logistique. Il faut d'abord assurer la sécurité des hommes, ce qui n'est pas facile. La nourriture, les abris, les médicaments peuvent venir à manquer, surtout si les opérations se déroulent loin de la côte et que les communications aériennes sont interrompues par le brouillard. Une solution qui mérite d'être retenue consiste à utiliser des brise-glaces et des chalands, à la fois pour briser la glace et comme bases d'opérations. En effet, en cassant la glace et en l'entassant sur le pourtour de la source de pétrole, une grande partie du pétrole pourrait être contenue puis brûlée au moment où il remonte à la surface. Brise-glaces et chalands peuvent aussi servir de bases au personnel chargé du nettoyage et leur utilisation permet d'éviter que des hommes ne restent bloqués dans les glaces ou ne s'y égarer.

Pour résoudre les problèmes que posent les mouvements de la glace dans la mer de Beaufort – au cours de l'hiver, la glace se déplace à la vitesse de 3 kilomètres par jour et entraîne le pétrole, qui ne remontera à la surface qu'au printemps – une compagnie spécialisée dans les forages en mer a mis à l'essai une technique intéressante: des flotteurs ont été disposés sur la glace en deux points de forage et leur position a été suivie par satellite. Il suffirait, pour nettoyer la glace, de faire survoler la région, au printemps, par plusieurs hélicoptères qui, le pétrole une fois remonté à la surface, jetteraient du haut des airs des allumeurs qui enflammeraient le pétrole... L'opération est réalisable, mais elle réclamerait un soutien logistique très puissant.

Un musée devant le Pacifique

Indiens de la côte Ouest.



Poutres et supports: le système de construction des Indiens de la côte nord-ouest.

Le nouveau musée d'anthropologie de l'université de Colombie-Britannique, à Vancouver, qui a ouvert ses portes il y a un peu plus de deux ans, est remarquable à plus d'un titre: par son architecture et son intégration au milieu naturel, par la richesse et la qualité de ses collections indiennes, par sa communication totale avec le public.

Construit par l'architecte Arthur Erikson sur le flanc d'un escarpement assez abrupt qui surplombe le détroit de Géorgie, le bâtiment, dont la structure de base est constituée de poutres et de supports, se référant ainsi au système de construction des Indiens de la côte nord-ouest du Pacifique, se divise en trois corps principaux qui s'étagent sur les niveaux de la pente du sol, qu'ils épousent naturellement. Comme les villages indiens, le musée est parallèle au rivage et orienté vers l'océan. Le paysage est aménagé lui aussi pour évoquer la civilisation des Indiens de la côte nord-ouest et la nature dans laquelle elle s'est épanouie. Une flore typique de la Colombie-Britannique fait face à un plan d'eau artificiel qui relie visuellement

le musée à l'océan; des mâts totémiques, qui font partie de la collection du musée, se dressent.

L'entrée du musée, à laquelle le visiteur accède par une série de marches au bout d'une allée qui descend du sommet de la pente, se compose d'une série de poutres et de supports qui rappelle le thème structurel de base du bâtiment. Elle ouvre sur la première salle qui constitue un passage relativement étroit bordé de chaque côté



Libre accès aux réserves du musée: le «magasin visible».



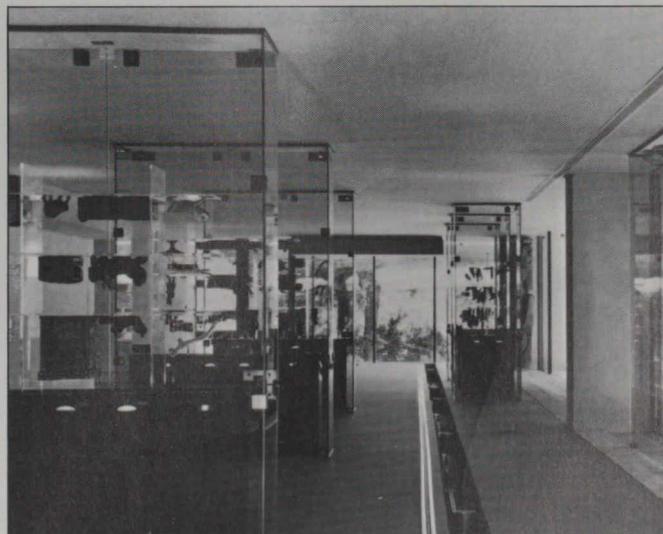
La salle principale, transparente au paysage.



Grands bois sculptés, arbres de vie et symboles du statut social de la lignée.



Une architecture qui épouse les niveaux de la pente du sol.



L'une des salles d'exposition.

d'admirables bois sculptés. Le visiteur ressent vivement l'atmosphère magique qui émane de la salle. Aussi est-ce presque un choc pour lui lorsque, à l'extrémité de la salle, là où la pente est plus forte, le passage s'élargit, le plafond se surélève, la lumière l'éblouit. Le voilà dans la salle principale, tout en verre, transparente au paysage, avec ses structures de poutres et de support, très élargies cette fois et combinées aux grands bois sculptés. La tension se relâche et on se souvient de la signification des mâts totémiques des Haïdas de Colombie-Britannique, arbres de vie et symboles du statut social de la lignée. La troisième salle, de proportions plus modestes, renferme dans des vitrines des œuvres de

dimensions beaucoup plus réduites, mais tout aussi remarquables.

Bien que les œuvres des Indiens de la côte nord-ouest représentent la moitié au moins des collections du musée et qu'elles en constituent sans aucun doute le trésor, le musée contient aussi une importante collection d'art et d'artisanat populaire des îles du Pacifique, des objets provenant d'autres cultures d'Amérique que celles des Indiens de Colombie-Britannique, une riche collection d'art asiatique, des objets africains et quelques témoins classiques des cultures de la Méditerranée.

Rompant avec les habitudes qui veulent que les musées n'exposent qu'une petite partie de leur collection,

le nouveau musée d'anthropologie ne cache rien aux visiteurs. Ceux-ci ont en effet accès à la collection du musée en son entier, conservée dans les «magasins visibles». Le visiteur et surtout le chercheur ont ainsi accès à des renseignements précieux qui sont en général difficiles à obtenir sans l'aide d'un conservateur. L'un et l'autre sont conduits dans leur visite ou leur recherche par le fil d'une double classification: matière (classification des objets selon quatorze catégories) et localisation (classification en zones ethnographiques, elles-mêmes divisées en régions de cultures principales qui se subdivisent à leur tour en zones de cultures). S'ajoute à cela un excellent catalogue de la collection en magasin.



Canada d'aujourd'hui

Transport par rail

La côte Nord du Saint-Laurent est maintenant reliée par voie ferrée au bas Saint-Laurent et à la Gaspésie et, par là, aux centres industriels des Etats-Unis. Un traversier-rail (ferry-boat), qui peut transporter vingt-six wagons de marchandises, a en effet été mis en service entre Baie-Comeau et Matane. Les deux villes québécoises, situées de part et d'autre de



l'estuaire du Saint-Laurent, sont distantes de cinquante-six kilomètres. Le navire sert surtout au transport des deux principaux produits industriels de la région de Baie-Comeau: le papier journal et l'aluminium. Plus rapide que la voie d'eau, le rail permet d'éviter les transbordements, en particulier au port de New-York.

Galerie d'art de l'Ontario

A Toronto, l'Art Gallery of Ontario a franchi la dernière étape d'un ambitieux programme d'agrandissement, établi en 1964, avec l'inauguration de son aile dite canadienne. Celle-ci comprend une importante section d'art canadien contemporain et trois galeries d'art canadien ancien. On trouve aussi dans le nouveau bâtiment une section réservée aux maîtres européens et une salle consacrée aux estampes et dessins. Un jardin de sculptures accueille à la belle saison des œuvres d'artistes contemporains. Un vaste centre d'animation est utilisé par les jeunes qui fréquentent les services éducatifs de la Galerie. Les 8000 mètres carrés de l'aile nouvelle ont porté à 34500 mètres carrés la surface utile d'un musée qui occupe au Canada la première place, après la Galerie nationale à Ottawa, par l'importance de ses collections.

«Image Bank»

Vincent Trasov et Michael Morris, pionniers de l'art media post-moderniste et

fondateurs de la Western Front Society de Vancouver, collectif d'artistes et centre d'activités du nouvel art, ont créé une «banque d'images», réseau international de communication et d'échange entre artistes. Ceux du réseau échangent, sur la demande de l'un d'eux, des documents extraits des médias et l'artiste demandeur crée une œuvre à partir des informations reçues: collage, montage, bande vidéo, œuvre personnelle. Un album de cartes a été tiré de ces œuvres, d'inspiration fortement dadaïste. Le Centre culturel canadien de Paris a présenté, en mai et juin derniers, une sélection de documents de la banque d'images et de travaux réalisés, à partir de ces documents, par les artistes du réseau.

Bicentenaire de James Cook

La Colombie-Britannique, province canadienne que baigne l'océan Pacifique, célèbre cette année le bicentenaire de l'arrivée de James Cook sur son sol. Le navigateur anglais (1729-1779) faisait voile le long de la côte occidentale de l'île Vancouver lorsqu'une avarie l'obligea à toucher terre pour réparer. Il jeta l'ancre non loin de Nootka, à



l'entrée d'une des nombreuses baies qui entaillent profondément la façade de l'île. Cook trouva la mort peu après aux îles Hawaï, qu'il avait baptisées îles Sandwich.

Sculpture esquimaude

Le Parlement canadien a fait don au palais de l'Europe, à Strasbourg, d'un *inukshut*, monument esquimau fait de pierres et affectant la forme d'un homme. Percy Tutannuaq, artiste originaire de Baker-Lake, l'a construit sur place. Selon la tradition orale des Inuit (Esquimaux), les premiers inukshuit seraient antérieurs à leur propre arrivée dans l'Arctique, mais la plupart de ceux qu'on peut voir actuellement datent de la culture de Thulé (de l'an 1200 jusqu'au début du dix-huitième siècle). La signification de ces sculptures



a fait l'objet d'interprétations diverses: marques de lieux saints, hommages à un défunt ou même à un vivant, etc. On a soutenu aussi qu'elles ont joué un grand rôle dans la chasse aux caribous: les inukshuit auraient servi à canaliser les troupeaux de telle manière que les animaux passent à proximité des chasseurs armés d'arcs et de lances.

Elections provinciales

Les électeurs de l'Île-du-Prince-Édouard, de loin la plus petite et la moins peuplée (120000 habitants) des dix provinces canadiennes, ont renouvelé en avril dernier les 32 sièges de l'assemblée législative. La consultation a été marquée par une forte poussée du parti conservateur, dont le nombre des sièges est passé de 6 à 15. Le parti libéral, avec 17 sièges au lieu de 26, a conservé de justesse la majorité. Son leader, M. Alex Campbell, est premier ministre de la province depuis 1966.

«Le château de sable»

«Le château de sable», qui avait obtenu le grand prix du festival du film d'animation d'Annecy, a remporté en avril dernier un Oscar de l'Academy of Motion Picture Arts and Sciences d'Hollywood. Émergeant des dunes, un petit homme de sable apparaît. Il



façonne des êtres bizarres qui entreprennent de construire un château de sable pour se protéger du vent. Quand la construction est achevée, tous célèbrent la réussite du projet. Mais le vent n'a pas dit son dernier mot. Symbolique, avec un brin d'humour, ce film de Co Hoedeman a été produit par l'Office national du film.